

Ecole Maternelle de l'Océan
1 rue Pierre Mendès France
17137 ESNANDES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE **mardi 7 novembre 2017**

Présents : Mme ROBIN, M. BENOIST enseignants
Mmes FAZILLEAU et VAUGARNY, M. DESNOES représentants des parents d'élèves
M. DESPLANTES 1^{er} adjoint
M. GLORIA, responsable du service Enfance, Jeunesse et Actions Sociales
Mme ADJADJ, DDEN

Absents excusés : Mme BESANCON, IEN ; Mme Frehel (adjointe chargée des affaires scolaires)
les membres du RASED
Mme DUNOGUIEZ, représentante des parents d'élèves

Secrétaires de séance : M. BENOIST et Mme VAUGARNY

Question préliminaire de Mme FAZILLEAU : Que signifie l'acronyme DDEN et quel est le rôle de celui-ci ?

Mme ADJADJ répond que DDEN signifie Délégué Départemental de l'Education Nationale. Son rôle consiste à assurer une présence neutre dans les écoles et à pouvoir ainsi jouer un rôle de médiateur en cas de problème important. Les DDEN sont des bénévoles qui ont (de par leur métier ou ancien métier mais pas obligatoirement) un intérêt particulier pour le domaine de l'éducation. Il participe aux conseils d'école où il a voix délibérative.

1. Compte-rendu du conseil d'école du 13 juin 2017 :

Approuvé à l'unanimité.

2. Résultat de l'élection des représentants des parents d'élèves :

Election qui a eu lieu le vendredi 13 octobre 2017.

84 inscrits, 41 votants, 40 exprimés.

Sont élus titulaires : M. DESNOES, Mmes DUNOGUIEZ

Sont élues suppléantes : Mmes FAZILLEAU et VAUGARNY

Les quatre postes ont été pourvus cette année.

Mme ROBIN précise qu'en cas de vote seuls les titulaires pourront voter.

Pour rappel : élections 2016 : 107 inscrits, 48 votants, 45 suffrages exprimés.

3. Les effectifs 2017-2018 :

PS : 12 élèves

MS : 21 élèves + 1 arrivée en novembre : 22

GS : 14 élèves

Les enseignants remercient la Municipalité d'avoir maintenu un troisième poste d'Atsem malgré la fermeture de classe et la suppression des contrats aidés. Le temps de travail de Mme JAULIN sera réorganisé à partir du 22 novembre sur la base de 29 heures par semaine. Mme ROBIN remercie la municipalité d'avoir associée les enseignants à la réflexion sur la réorganisation du temps de travail de Mme JAULIN avec le souci de préserver le bien-être des enfants.

Prévisions 2018-2019 :

PS : listing des naissances 2015 : 12

MS : 12

GS : 22

4. Règlement intérieur (joint à l'invitation au CE) :

Aucune modification n'est apportée au règlement intérieur.

Mme ROBIN rappelle que lors des modifications apportées en 2016, il avait été demandé à la Mairie d'installer un mégotier du côté rue afin d'éviter que les enfants ne ramassent les mégots.

La demande est renouvelée. M. DESPLANTES précise que la municipalité ne souhaitait pas installer des mégotiers à toutes les entrées des bâtiments communaux, les élus ne désiraient pas engager une dépense importante pour ce qui devrait être une simple question de civisme. Il propose néanmoins de revoir cette possibilité pour l'école maternelle en raison du cas particulier qu'elle représente eu égard à l'âge des enfants.

Vote du règlement intérieur à l'unanimité. La Charte de la Laïcité l'accompagnera.

Ils seront diffusés aux familles par les cahiers de correspondance et les parents devront les signer.

5. Les rythmes scolaires :

Mme ROBIN expose la position des enseignants.

- favorable au maintien des 4 jours et demi :

- répartition du temps scolaire sur 5 matinées au lieu de 4, plus profitable aux apprentissages

- allègement de la journée : notamment grâce à l'aménagement pour les PS et MS de la sieste (taap – temps de repos d'au moins une heure)

- permet de placer les APC entre 12h et 14 h sans charge excessive du fait de la longueur de la pause méridienne (réactivité pour reprendre une notion avec un élève qui aura été en difficulté le matin même, pour les GS, permet une préparation de l'atelier d'écriture)

Contre les 4 jours :

- journée trop dense et rupture permanente

- temps effectif de travail : temps plus long l'après-midi d'où la nécessité de placer un temps de récréation (ce temps prenant 2/3 du temps ajouté)

- si les APC sont maintenus entre 12h et 14h, allongement de l'après-midi (sinon avant ou après la classe 8h05-8h35 /16h30-17h) : retards, oublis, et vigipirate non effectif quand nous avons pu le faire

Positionnement commun :

- besoins des élèves de maternelle différents des besoins des élèves d'élémentaire

4 jours et demi ne nuiraient pas à l'élémentaire par contre 4 jours nuiraient à la maternelle

Mme ADJADJ félicite Mme ROBIN pour son souci de l'intérêt réel de l'enfant qui conduirait à maintenir le système en place.

Monsieur GLORIA expose les incertitudes qui entourent cette question, les municipalités n'étant le plus souvent informés que par la presse des changements à venir (entre autres incertitudes : prorogation ou non du fonds d'amorçage pour l'organisation des TAP, « projets du mercredi » pour les écoles revenant aux quatre jours...). Il souligne également les impacts financiers des choix à effectuer ainsi que les impacts sur les autres services municipaux.

M. DESPLANTES et M. GLORIA considèrent cependant qu'un maintien de la semaine actuelle pour l'Ecole Maternelle n'aurait que peu d'incidences sur les finances communales. Ce serait différent pour l'Ecole Élémentaire.

Mme ROBIN précise qu'aucune évaluation des effets de la précédente réforme des rythmes n'a été communiquée aux écoles.

Les questionnaires renseignés par les parents donnent pour l'école maternelle une majorité d'avis favorables au maintien de la semaine de quatre jours et demi. La motivation essentielle exprimée étant le problème posé par la garde des enfants le mercredi matin.

Les consultations vont se poursuivre : réunion avec les Atsem le jeudi 16 novembre puis une autre réunion rassemblera en Mairie, les représentants de la municipalité, les enseignants des deux écoles, l'association des parents d'élèves, le directeur du centre de loisirs à la même date.

Mme ROBIN précise de son côté qu'aucune évaluation de la réforme de 2013 n'a été transmise aux écoles (l'existence du rapport de Mme CARTRON de mars 2016 a été signalé sur demande mais celui-ci ne concerne pas directement les effets de la réforme sur les résultats scolaires).

6. Les budgets :

	reçu	dépendé
Fonctionnement	3 480 €	2 866,75 €
Investissement	800 €	333,98 €
BCD	250 €	141,05 €
Transport	1 036 €	1 036 €
Photocopieur	874 €	874 €

7. Exercices de sécurité :

Exercice incendie

Il s'est déroulé le mardi 3 octobre.

Sortie des deux classes en moins de 2 minutes. Ce matin là les vélos étaient devant la grille et auraient pu en cas d'incendie gêner la sortie des élèves et l'entrée des secours.

La sortie des vélos ayant été modifiée le problème ne se posera plus.

Exercice attentat/intrusion

Il s'est déroulé le mardi 17 octobre à 10h15. Il était demandé aux élèves de réagir au signal du sifflet et de rentrer le plus vite possible dans les classes. Pour ce premier exercice, les Atsem étaient dans chaque classe pour y accueillir les élèves.

Présentation du bilan : mise à l'abri en 34 secondes.

3 élèves de PS ont été peu réactifs, deux ont été récupérés par l'enseignant de MS/GS.

Présence d'une troisième enseignante ce jour dans l'école.

Perspectives : reproduire un exercice par mois.

Lors du conseil d'école du 13/06/2017, la Mairie avait reçu un devis pour la pose de films opacifiants pour les vitres de la classe de PS d'un montant de 1 200 euros et réservait sa réponse. Une décision a-t-elle été prise ? M. DESPLANTES annonce que la décision a été différée.

Mme ROBIN informe le Conseil que le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a été revu par les enseignants et présente notamment ce qui a été ajouté pour l'aspect « attentats/intrusions ».

8. Projets de classe :

PS-MS-GS : zoo de La Palmyre le vendredi 22 septembre

Coût : 11 €/élève dont 7 € financés par l'APE et 4 € demandés à chaque famille : 506 €

bus : 549 € budget transport

accompagnateurs : 60 € Coopérative Scolaire

Un coût par élève de 24,23 €.

PS-MS-GS : spectacle JONGLE (danse et jonglage, travail sur les formes sphériques et cubiques) à la salle des fêtes de Villeneuve-les Salines le jeudi 18 janvier 2018 à 10h45

Coût : 4,50 €/élève

bus : 144 €

PS-MS-GS : spectacle à l'école le mercredi 28 février 2018 : « Une maison bizarre pour Balthazar » (thème : les maisons et les dangers domestiques)

Coût : forfait de 210 €

GS : représentation de la chorale en avril

PS-MS-GS : festival international du film de La Rochelle

Une présentation de ces projets a été faite lors de l'Assemblée Générale de l'APE. Une demande écrite sera envoyée pour une demande de subvention. Une participation sera demandée à chaque famille au minimum d'1 euro par sortie.

8. Bilan financier de la Coopérative Scolaire :

M. BENOIST fait le point pour l'année scolaire 2016-2017,

* dépenses : 4 159,75 €

* recettes : 3 148,25 €

Le solde est déficitaire pour l'exercice 2016 2017 de 1 011,50 € mais avec le report à nouveau, le solde de fin d'année est globalement excédentaire de 953,36 €.

Le bilan détaillé sera affiché dans le panneau extérieur. La vérification des comptes a été faite par Mmes SCRENCI et JAULIN avant l'envoi à l'OCCE 17.

Un deuxième appel a été fait pour la Coopérative en précisant que son paiement était facultatif mais qu'il était appréciable de compter sur ce budget complémentaire pour permettre divers achats (confection de gâteaux, bricolages, préparation de spectacle, ...).

9. Point sur les travaux demandés :

Mme ROBIN a adressé en date du 27/09/2017 un courrier à M. Le Maire pour remercier des travaux d'aménagement extérieur réalisés pendant l'été (bordures bacs à sable, cabane à vélos). Des travaux ont été réalisés pendant les dernières vacances : éclairage intérieur et extérieur, seuil de portes. Une demande de travaux avait été faite concernant les seuils de porte de la classe de PS-MS (ragréage afin de pouvoir y poser les tapis adéquats).

10. Repas et goûter de Noël :

Date retenue pour le repas : vendredi 15 décembre

Les trois classes mangeront ensemble à partir de 11h45.

Passage du Père-Noël et goûter : jeudi 21 décembre (à confirmer).

Cantine : les retours des parents depuis la rentrée sont généralement positifs.

11. Remerciements :

Les enseignants remercient les familles qui ont donné à l'Ecole Maternelle des vêtements, des jeux, des livres et divers matériaux.

12. Questions diverses :

* Une demande a à nouveau été effectuée par un parent pour que le compte-rendu du Conseil d'Ecole soit transmis aux familles avec signature de chaque famille. Cette procédure, parfois pratiquée, s'avérant lourde, le Conseil s'en tient à la publicité habituelle : affichage du compte-rendu dans le panneau extérieur et consultation possible sur le site de la Mairie.

* A une demande concernant les emplois des ATSEM, M. DESPLANTES précise que les 3 agents de la commune exerçant à l'école conservent leur emploi malgré la suppression d'un poste d'enseignant et la fin des contrats aidés. Seule l'une des 3 personnes verra son service réorganisé et passera de 35 à 29 h/semaine.

* Une communication d'une famille remercie l'équipe d'école pour son investissement au service de l'école et des enfants.

* Une famille demande la transmission du temps de sieste au centre de loisirs. La copie du tableau affiché à l'école pourra être transmise.

Les secrétaires de séance,
Mme VAUGARNY M. BENOIST

La présidente du Conseil d'Ecole,
Mme ROBIN